

EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne, dûment convoqué en date du 4 décembre 2025, s'est réuni en mairie de Cormatin – 10, route de Chalon, sous la présidence de M. BORDET Jean-François.

Délégués présents :

- CC du Clunisois : Catherine BERTRAND, Jean-Luc DELPEUCH, Virginie LOGEROT, Guy PONCET
- CC du Sud de la Côte Chalonnaise : Alexandre DUPARAY, Pascal GUENARD
- CC entre Saône et Grosne : Jean-François BORDET, Philippe DURIAUX
- CC St Cyr – Mère Boitier : -----
- CA Le Grand Chalon : -----
- CC Saône Beaujolais : -----

Procurations : Pierre-Yves QUELIN à Jean-François BORDET, Jacques CHORIER à Jean-Luc DELPEUCH

Etaient excusés : Daniel GELIN, Jean-François FARENC, Thierry PARRET, Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN, Marc LABULLE.

Etaient absents : Christian PROTET, René THEVENON.

A été nommé Secrétaire de séance : Guy PONCET

Assistait en outre à la séance :

- PRAS Corinne, secrétaire de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- DELECOURT Florian, ingénieur de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- BARBOTTE Aurélie, technicienne de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne
- Bureau d'études BRL présent en début de comité : Romain DIGAUD et Charlotte RONAN

Le quorum étant atteint le Comité peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 22 octobre 2025 est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Le bureau BRL ingénierie a présenté le plan d'action de l'étude milieux humides (PGSZH). Le power point est joint à ce compte-rendu.

1 - Délibération adhésion au contrat collectif frais de santé proposé par le CDG 71

Dans le souci d'assurer une couverture Santé de qualité aux agents, le comité syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne a donné mandat au Centre de gestion de Saône-et-Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} janvier 2026.

Le Président précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Définir la participation en tant qu'employeur ; A compter du 1^{er} janvier 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30€, soit 15 € par agent et par mois.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de :

- **Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne à compter du 1^{er} janvier 2026.**
- **Participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 15 € par agent à compter du 1^{er} janvier 2026.**

2 - Délibération ouverture des crédits d'investissement 2026.

En fin d'année, il est important de voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2026.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, avant l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, concernant les chapitres 20 et 21 pour un montant de 78 625,00 €.

Comptes	DEPENSES	Budget Primitif 2025	Crédits d'investissements 2026
2031	Frais d'études	75 000.00 €	18 750.00 €
21538	Autres réseaux	237 500.00 €	59 375.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000.00 €	500.00 €
Immobilisations incorporelles et corporelles		314 500.00 €	78 625.00 €

Après délibération, le Comité syndical décide, à l'unanimité des présents et représentés, l'ouverture de crédits d'investissements pour 2026 à hauteur de 25% du budget 2025 soit 78 625 €.

3 – Délibération demande AAP 2026

Point devenu sans objet du fait des subventions à venir de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée.

4 - Délibération demande animation Région Bourgogne Franche Comté 2026

Le Président informe que l'EPAGE va déposer, avant le 31/12/2025 une demande de subvention pour la prise en charge de l'animation sur l'année 2026, des postes de l'ingénieur et des 2 techniciens de rivière de l'EPAGE auprès de la Région BFC.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de :

- SOLLICITER l'aide de la Région Bourgogne Franche Comté pour l'animation 2026 de 3 des salariés de l'EPAGE.

- AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'instruction de cette demande de subvention.

5 - Délibération Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Considérant que dans les deux mois maximums précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Comité syndical,

Considérant que ce débat a pour objectif de préparer l'examen du budget de l'année à venir, en donnant aux membres du comité, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget,

Considérant que le Rapport d'Orientation budgétaire a été préalablement transmis aux membres avant le comité, pour prise de connaissance préalable,

Considérant que le rapport a été présenté en séance par Florian DELECOURT pour la partie technique et par le Président pour la partie financière,

La présentation a donné lieu à des échanges sur des points particuliers :

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le budget primitif 2026 sera construit au regard des consommations prévisionnelles.

Le chapitre 011 (charges à caractère générale) intégrera les dépenses courantes de fonctionnement qui ont été réévaluées par rapport au réalisé 2025, en qui concerne entre autres les frais de carburant...

L'EPAGE interviendra pour des travaux d'arrachage de la jussie dans le cadre de son marché à bons de commande 2022-2026. Le marché à bon de commandes se finalisant en 2026, les jours non consommés les années antérieures seront rattrapés.

Des travaux de confortement des berges de la Guye à Salornay-sur-Guye seront également réalisés afin de protéger un chemin communal de l'érosion. Par ailleurs, l'EPAGE assurera l'entretien de certaines armoires électriques des clapets automatiques dont il a la propriété.

Nous prévoyons également d'inscrire un montant de 8 000 € dédié au projet « La Rivière qui coule à l'Envers », ainsi que des dépenses de communication et d'animation qui permettront de renforcer la visibilité et la sensibilisation autour des actions menées.

Le chapitre 012 (charges de personnel) est ajusté pour prendre en compte l'arrivée d'un nouveau technicien début 2026. Ce chapitre sera de ce fait différent du réalisé 2025.

S'agissant des recettes de fonctionnement, le DOB a été élaboré sans augmentation des participations des EPCI membres.

Par ailleurs, des subventions pour l'animation des postes est à prévoir par l'AERMC ainsi que la Région BFC.

Concernant les dépenses d'Investissement : Etudes et travaux en cours

ETUDES	Montant total de l'étude (TTC)	Montant déjà payé (TTC)	Montant à prévoir au budget 2026 (TTC)	Taux d'aide attendu	Autofinancement EPAGE Grosne
Etude plan de gestion stratégique zones humides à l'échelle du bassin versant de la Grosne	84 565,44 €	58 081,44 €	26 484 €	70 %	30 %
Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du lavoir à Saint-Pierre-le-Vieux sur la Grosne + avenant 3	38 004 €	27 564 €	10 440 €	70 %	30 %
Etude stratégique pour la restauration morphologique des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Grosne	96 948 €	58 168,8 €	38 779,2 €	70 %	30 %
Etude maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique du seuil de Saint-Pierre-le-Vieux (ACT ; VISA ; DET ; AOR)	20 160€		20 160€	80 % - 100%	20 % - 0%
Etude AVP/PRO pour la restauration morphologique du ruisseau de Besançon sur la commune de Chissey-lès-Mâcon	85 000€		50 000€	80 %	30 %
Etude AVP pour la restauration des annexes hydrauliques de la basse vallée de la Grosne entre Messey-sur-Grosne et Santilly	60 000€		25 000€	50% - 80%	50% - 20%
Etude pour la restauration de la continuité écologique du seuil de Clermain	45 000€		15 000€	50 - 100%	50% - 0%
TOTAL			185 863,2 €	129 120,24€ à minima	56 742,96€ de reste à charge à minima

TRAVAUX	Montant à prévoir au budget 2026 (TTC)	Taux d'aide	Autofinancement EPAGE Grosne
Travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de Saint-Pierre-le-Vieux	120 000 €	80% - 100%	20% - 0%
Travaux de restauration de la continuité écologique de la Guye à Cersot	25 000 €	80%	20%
Travaux de restauration de la continuité écologique et mise en défens du Ru de Dardy à Saint-Pierre-le-Vieux	65 000€	80%	20%
Travaux de mise en défens du Ru de Gessy à Cortambert	25 000€	80%	20%
TOTAL	245 000 €	196 000 € A minima	49 000€ de reste à charge à minima

Des dépenses liées à l'acquisition de matériels nécessaires à l'arrivée du deuxième technicien de rivière sont également à prévoir. Une enveloppe de 14 500 € est programmée pour l'achat d'un nouveau véhicule et d'un ordinateur.

Peut varier en fonction du résultat du compte administratif.

Concernant les recettes d'Investissement

Sur 2026, l'EPAGE sollicitera des subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté.

Enfin, si le budget 2026 permet de faire des actions supplémentaires, l'EPAGE mènera des actions en ce sens.

8 - Questions diverses

L'entretien des clapets constitue une dépense récurrente pour l'EPAGE. Afin d'optimiser leur gestion, il est envisagé de mettre en place un marché global de rénovation. Les travaux de réfection des armoires électriques seraient ainsi inscrits et budgétés en section d'investissement. Dans ce cadre, l'EPAGE pourrait recourir à un emprunt, permettant à terme de disposer d'installations plus fiables et plus simples à exploiter.

La préparation et le lancement de ce marché interviendraient au cours de l'année 2026, pour une mise en œuvre effective en 2027.

Prochain conseil syndical programmé le 23 février 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

EPAGE DU BASSIN
Le Président,
CLUNY
Jean-François BORDET
71250
VERSANT DE LA GROSNE



Le secrétaire,

Guy PONCET



